

Obtention du titre de concepteur en architecture informatique

Validation de l'expérience professionnelle

A sa demande de titre, le candidat joindra un rapport d'activité professionnelle (en lieu et place du rapport de stage), structuré comme suit :

- ☐ 10 pages environ, plus annexes.
- ☐ CV détaillé du candidat présentant son parcours académique et professionnel toutes disciplines confondues (2 à 3 pages)
- ☐ Présentation de l'entreprise ou des entreprises dans lesquelles il a acquis son expérience (2 à 3 pages)
- ☐ Présentation du travail réalisé : contexte, objectif, organisation, faits marquants, description de la mission la plus représentative (6 pages environ).

Stage

Si le candidat au titre n'a pas d'expérience dans le domaine informatique, il effectuera un stage et rédigera un rapport.

- L'élève est encadré par un enseignant du département informatique ou du centre régional.
- Le rapport est structuré comme suit :
 - ☐ 30 pages
 - ☐ Présentation de l'entreprise du stage (2 à 3 pages)
 - ☐ Présentation du travail réalisé : contexte, objectif, détails de la réalisation, développement plus détaillé de l'une des tâches accomplies et conclusion.